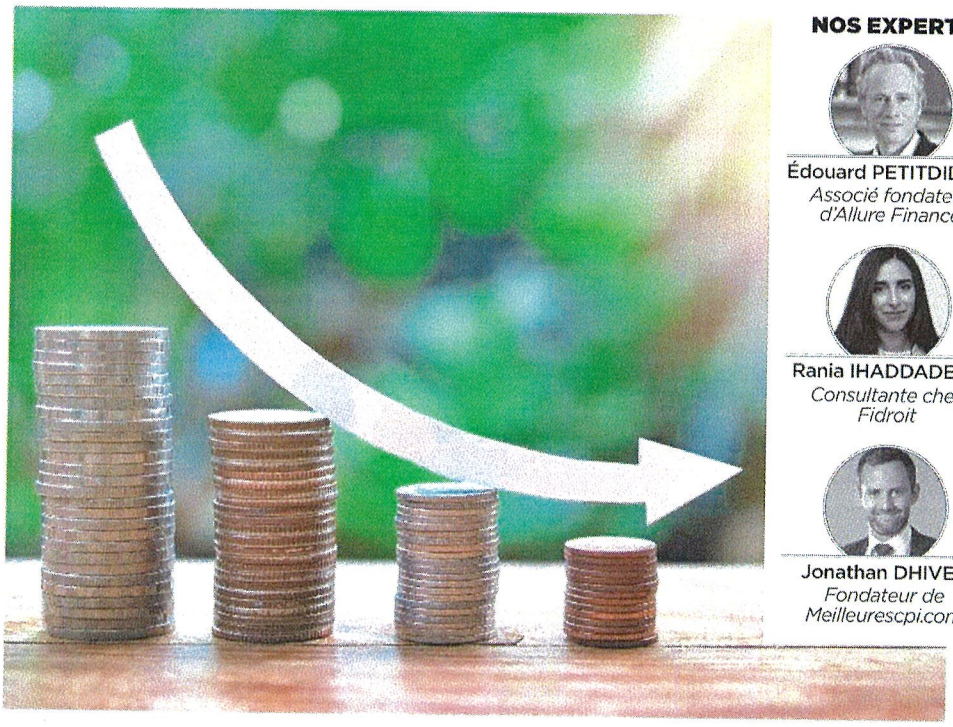

NOS EXPERTS

Édouard PETITDIDIER
Associé fondateur d'Allure Finance

Rania IHADDADENE
Consultante chez Fidroit

Jonathan DHIVER
Fondateur de Meilleurescpi.com

Comment réduire ses impôts ?

LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE N'EMPÊCHE PAS DE RÉALISER DES ÉCONOMIES D'IMPÔT GRÂCE À CERTAINS INVESTISSEMENTS. VOICI CEUX QUE VOUS POUVEZ FAIRE JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE POUR PAYER MOINS EN 2020. Par Pauline Clément

INVESTISSEMENTS OUVRANT DROIT À UNE RÉDUCTION OU À UN CRÉDIT D'IMPÔT

Donner jusqu'à 1 000 euros pour une bonne cause

Les dons aux organismes d'aide aux personnes en difficulté ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 75 % de leur montant limité à 546 euros maximum en 2019, soit une économie maximale de 410 euros. Une loi, publiée au J.O. le 29 juillet, prévoit que ce taux majoré s'appliquera aussi, jusqu'à 1 000 euros, aux dons consentis pour la reconstruction de Notre-Dame de Paris (Gouvernement.fr/rebatirnotredame). Au-delà, comme pour les sommes données à certaines autres associations d'intérêt général, la réduction

ITTIGALLERY/SHUTTERSTOCK - JULIETTE JEM - LUDOVIC COMBE - FRANCK BELONCLE

est de 66 % des dons retenus dans la limite de 20 % du revenu imposable (le surplus peut être reporté à l'année suivante).
Notre conseil : exigez de l'association le reçu fiscal, à conserver au moins trois ans.

Engager jusqu'à 8 000 euros pour réaliser des travaux d'économies d'énergie

Si vous réglez les travaux avant la fin de l'année, vous profitez du crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) égal à 30 % de certaines dépenses, comme l'achat d'une chaudière à très haute performance énergétique. Le taux est de 15 % si vous changez des fenêtres à simple vitrage (crédit d'impôt maximum de 100 euros par fenêtre) et de 50 % pour la dépose d'une cuve à fioul. Les dépenses sont prises en compte dans la limite de 8 000 euros pour une personne seule et de 16 000 euros pour un couple par période de cinq ans (plus 400 euros par personne à charge).
Notre conseil : les arnaques se multipliant, vérifiez sur le site Faire.fr que votre entrepreneur a la qualification RGE indispensable pour bénéficier du CITE et que les travaux envisagés sont éligibles.

Injecter jusqu'à 12 000 euros dans les FIP et les FCPI

Les fonds d'investissement de proximité (FIP) et les fonds communs de placement dans l'innovation (FCPI) utilisent l'argent collecté auprès des épargnants pour financer des petites entreprises. Les premiers privilégient généralement des PME établies, les seconds de jeunes entreprises technologiques. Acheter des parts de ces fonds – quelques milliers d'euros suffisent – donnait droit jusqu'à présent à une réduction d'impôt égale à 18 % de la totalité de l'investissement, limité à 12 000 euros pour un célibataire, 24 000 euros pour un couple. Le gouvernement a annoncé que ce taux serait porté à 25 % en 2019 si la Commission européenne donne son accord. *« Mais ce taux de 25 % s'appliquera seulement à la quote-*

MOINS ACCESSIBLES ET PLUS COÛTEUX...

- **Les Sofica,** sociétés qui investissent dans la production de films, ne sont vendues qu'à quelques milliers d'épargnants. Malgré une réduction d'impôt allant jusqu'à 8 640 euros, le placement n'est pas miraculeux, car il faut attendre entre cinq et dix ans pour être remboursé de son investissement, souvent en partie seulement, selon le succès des productions cofinancées par la Sofica.
- **Les investissements dans les DOM** (dispositif Girardin en logements ou en équipements industriels) ont causé, dans le passé, de nombreux déboires aux épargnants confrontés à des opérateurs peu scrupuleux. Attention aux promoteurs de ces opérations qui font miroiter une réduction fiscale supérieure de 10 % à 20 % à ce que vous avez déboursé. Comme vous ne serez jamais remboursé de votre investissement réalisé à fonds perdus, l'avantage fiscal est le seul profit à en attendre.

SOUSCRIRE AU CAPITAL D'UNE PETITE ENTREPRISE

Acheter des actions ou des parts d'une petite société commerciale, artisanale, ou industrielle lorsqu'elle se crée ou augmente son capital, donne droit à une réduction d'impôt égale à 18 % de l'investissement (mais qui pourrait passer à 25 % si l'Union européenne donne son accord). Ce dernier est plafonné à 50 000 euros pour un célibataire et à 100 000 euros pour un couple. Mais si l'entreprise met la clé sous la porte, vous aurez tout perdu. Vous devez garder les parts cinq ans minimum, mais il faut parfois attendre plus longtemps que quelqu'un accepte de racheter vos parts ou actions.

part du fonds investie dans les entreprises », explique Rania Ihaddadene, consultante chez Fidroit. Si le FIP ou le FCPI conserve 30 % de liquidités, par exemple, et ne place que 70 % de ses avoirs dans les PME, la réduction d'impôt sera de 17,50 % (25 % de 70 %). Difficile, la plupart du temps, de sortir de ces fonds avant dix ans ou plus. Dans le passé, certains épargnants ont perdu 30 % à 50 % de leur mise, car les entreprises dans lesquelles leurs fonds avaient été investis ont fait faillite ou ont été cédées à perte. D'autres, au contraire, ont gagné l'équivalent de 5 % à plus de 10 % par an (exonérés d'impôt mais pas de prélèvements sociaux). Entre les deux extrêmes, de nombreux fonds affichent des pertes légères ou des gains assez faibles.
Notre conseil : privilégiez les sociétés de gestion dont les fonds ont affiché dans le passé de bonnes performances.

Investir jusqu'à 300 000 ou 400 000 euros pour accroître son patrimoine immobilier

Vous pouvez encore profiter de la réduction d'impôt Pinel en souscrivant une SCPI qui achètera et louera des logements neufs. L'avantage fiscal joue dans ce cas dès l'année de la souscription. Quelques milliers d'euros suffisent (300 000 euros maximum par foyer fiscal). *« Certaines SCPI Pinel donnent droit à une réduction d'impôt égale à 18 % de la totalité du prix des parts, répartie sur neuf ans (2 % par an). Vous devrez conserver vos parts neuf ans au moins à compter du moment où les derniers logements acquis par la SCPI seront loués »*, explique Jonathan Dhiver, fondateur de Meilleurescpi.com. D'autres offrent une réduction d'impôt de 21 % à raison de 2 % pendant les neuf premières années et de 1 % les trois dernières. Mais vous devez garder les parts douze ans, à partir du moment où tous les logements sont loués. Le rendement locatif est faible (rarement plus de 2 % par an), et les plus-values aléatoires. Il est préférable que la SCPI cible des marchés locatifs porteurs, dans de grandes agglomérations. Le capital n'étant pas garanti, des pertes sont toujours possibles. Les SCPI Malraux, elles, achètent des biens à rénover dans des quartiers historiques à sauvegarder, ce qui donne droit à une réduction d'impôt *« à hauteur de 22 % ou 30 % des travaux de restauration engagés selon les quartiers »*, note Rania Ihaddadene. La société de gestion indique au départ le pourcentage de ces travaux (par exemple

Soyez vigilant : la rentabilité de certains placements est limitée par les frais de gestion annuels.

DEEPOL/PLAINPICTURE - JULIETTE JEHL

DES AVANTAGES FISCAUX SOUVENT PLAFONNÉS

CITE, souscriptions de FIP ou FCPI, investissements dans une PME, dispositif Pinel en direct ou à travers des SCPI...	▸ Inclus dans le plafond de 10 000 euros *
Girardin, Sofica	▸ Inclus, mais avec un plafond majoré de 8 000 euros (18 000 euros au total *)
PERP, dons aux associations, investissements immobiliers avec le dispositif déficit foncier, monuments historiques ou Malraux, etc.	▸ Exclus du plafond de 10 000 euros

* Quel que soit le nombre de personnes du foyer fiscal.

65 % de l'investissement). Ils sont plafonnés à 400 000 euros sur quatre ans. Vous devez garder les parts pendant neuf ans, à partir du moment où les derniers logements sont loués. Des SCPI Denormandie devraient être lancées en fin d'année, afin de profiter de cette réduction d'impôt (12 %, 18 % ou 21 % de l'investissement) accordée pour la rénovation de logements anciens (25 % minimum de travaux) dans les centres-villes dégradés de certaines communes.

Notre conseil : prenez garde au choix limité des SCPI Pinel ou Malraux qu'il est possible de souscrire. Et à la durée de conservation de vos parts comprise entre quinze et dix-sept ans, le temps que la SCPI achète les biens, les loue pour la durée prévue, puis les vende.

L'AVIS D'EXPERT

Édouard PETITDIDIER
Associé fondateur d'Allure Finance

"Des dispositifs de défiscalisation décevants"

Ces dernières années, l'État a rendu moins attrayants les dispositifs de défiscalisation. Les économies d'impôt promises sont désormais trop faibles pour compenser les risques, toujours aussi importants (il est possible de perdre une partie de son capital) et l'absence de liquidité ; impossible de récupérer son argent avant de nombreuses années. Cette rentabilité décevante s'explique en partie par les frais très lourds appliqués à ces produits. Par exemple, les frais de gestion annuels prélevés sur les FIP et les FCPI sont de l'ordre de 3,5 % par an.

INVESTISSEMENTS À DÉDUIRE DU REVENU IMPOSABLE

Placer jusqu'à 32 419 euros pour augmenter ses revenus à la retraite

Les sommes versées sur un plan d'épargne retraite populaire (PERP) sont déductibles de votre revenu imposable dans la limite d'un plafond (10 % de vos revenus professionnels de 2019 retenus dans la limite de 32 419 euros). *« D'ordinaire, c'est la meilleure stratégie de défiscalisation… mais pas forcément cette année »*, avertit Édouard Petitdidier, du cabinet de conseil en gestion de patrimoine Allure Finance. En effet, dans la plupart des cas, si vous avez déjà un PERP et que vous n'avez fait aucun versement l'an dernier en raison de « l'année blanche » (passage au prélèvement à la source), les versements réalisés en 2019 ne seront déductibles que pour la moitié de leur montant (c'est le cas aussi pour la Préfon, par exemple). Et si vous n'avez pas de PERP, il n'est pas très intéressant d'en souscrire un maintenant *« car le gouvernement a décidé, dans la loi Pacte, de le remplacer par un autre produit retraite, qui pourrait réserver de bonnes surprises »*, ajoute Édouard Petitdidier.

Notre conseil : faites vos calculs. Comme pour tous les investissements à déduire du revenu global, l'économie réalisée est d'autant plus forte que vous êtes taxé dans les hautes tranches du barème de l'impôt sur le revenu.

Mobiliser 10 700 euros ou plus pour rénover les vieilles pierres

Les SCPI déficit foncier ou monuments historiques ont vocation à investir dans des logements anciens à rénover. Si vous en achetez des parts (le plus souvent pour 5 000 à 10 000 euros minimum), vous déduisez une quote-part des travaux de vos revenus fonciers. Si ces derniers ne sont pas suffisants pour tout absorber, l'excédent, avec une SCPI déficit foncier, est déductible de votre revenu imposable jusqu'à 10 700 euros, la première année. Ensuite, les travaux restant à déduire ne sont imputables que sur vos revenus fonciers des dix années suivantes. *« C'est pourquoi ces SCPI sont destinées aux épargnants qui perçoivent par ailleurs d'importants revenus fonciers taxables »*, précise Rania Ihaddadene. Pour les SCPI monuments historiques, en revanche, les travaux déductibles peuvent s'imputer sans limite sur votre revenu global.

Notre conseil : investissez en connaissance de cause ; les durées de détention sont longues, et le rendement faible, voire inexistant.